

Fiche de procédure

Informations de base	
REG - Règlement du Parlement	2023/2095(REG)
Règlement intérieur du PE: renforcer l'intégrité, l'indépendance et l'obligation de rendre des comptes	Procédure terminée
Sujet	
8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE750.193	06/07/2023	EP	
Amendements déposés en commission		PE752.604	20/07/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0262/2023	08/09/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0316/2023	13/09/2023	EP	Résumé